



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde
Séance du 14 février 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le ~~vendredi 26 janvier~~ *mercredi 14 février* 2024 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 8 février 2024

Délibération n° 202422 : Demande de subvention FEMREB auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais

Présents : 11

Mmes, T. Bérard, C. Levraud, M. Robitaillié, MM G. Augier, F. Bérard, O. Couderc, R. Dukers, G. Hogrel, C. Laveuf, L. Lefèvre, C. Migner

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

Mme E. Bonachera donne pouvoir à M. G. Hogrel, Mme H. Marguerie donne pouvoir à M. O. Couderc, Mme A. Souda-Français donne pouvoir à F. Bérard, M. M. Sacy donne pouvoir à C. Levraud

Absent excusé : 0

Absent : 0

Secrétaire de séance : Cédric Laveuf

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis établis par :

- UGAP – FONROCHE : 203 791.33 € TTC
- SAEG : 74 112.00 € TTC
- ENEDIS : 6 972.00 € TTC

concernant des travaux de rénovation à réaliser sur l'éclairage public.

Les devis estimatifs des travaux s'élèvent à : **284 875.33 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, - **ACCEPTE** ces devis estimatifs, et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais pour obtenir une subvention de 35% maximum du montant TTC plafonnée à 8 500 € par an dans le cadre du FEMREB.

Monsieur le Maire demande, ainsi, au Conseil Municipal de valider le plan de financement suivant :

Extrait de délibération n°202422 du CM du 14 février 2024, page2

Le montant des travaux pour l'année 2024 s'élève à :	203 791.33 € TTC
Subvention FEMREB	8 500,00 € TTC
Le montant des travaux pour l'année 2025 s'élève à :	81 084.00 € TTC
Subvention FEMREB	8 500,00 € TTC
Subvention DETR/DSIL (montant hors taxes)	90 956.00 €
Fonds vert (montant hors taxes)	85 360.00 €
Part restant à la charge de la commune (montant hors taxes)	47 480.11 €

- **VALIDE** le plan de financement de cette dépense et autorise, Monsieur le Maire, à signer tous les documents se référant à ces travaux.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2 Mme Bonachera, M. Hogrel

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,
Le 14 février 2024

Secrétaire de séance,
Cédric Lavéuf

